

APPEL A CANDIDATURES

Information et instructions pour les candidats aux sièges d'observateurs

Date limite de dépôt des candidatures : mercredi 15 juillet 2009 à minuit, heure de Washington

Comités des FIC et sièges d'observateurs de la société civile

Les Comités des Fonds d'investissement climatiques (FIC) ont été créés en juillet 2008 pour promouvoir les investissements dans les technologies propres et fournir des ressources destinées à financer des projets pilotes en vue de relever les défis du changement climatique (pour en savoir plus, voir www.worldbank.org/cif). En janvier 2009, les Comités ont approuvé les [Directives](#) régissant la participation d'observateurs aux réunions des FIC.

En avril 2009, [RESOLVE](#), une organisation indépendante à but non lucratif spécialisée dans la mobilisation des parties prenantes, la recherche d'un consensus entre les parties en présence et la facilitation, a été chargée d'organiser le processus d'autosélection de représentants de la société civile appelés à siéger en qualité d'observateurs aux Comités de deux Fonds d'investissement climatiques (FIC) – le [Fonds pour les technologies propres](#) (FTP) et le [Fonds climatique d'investissement stratégique](#) (SCF) – et à un sous-comité du SCF, le [Programme pilote de protection contre l'impact du changement climatique](#) (PPCR). La société civile dispose de quatre (4) sièges d'observateurs au FTP, au SCF et au PPCR.

Groupes de populations autochtones

Alors qu'au SCF et au PPCR, des sièges distincts sont réservés aux représentants des populations autochtones, au FTP, ces représentants sont inclus dans le groupe des quatre (4) observateurs de la société civile. Les consultations organisées entre les acteurs de la société civile et le Comité consultatif de RESOLVE ont révélé une préférence en faveur de l'attribution d'un (1) siège d'observateur de la société civile à un représentant des populations autochtones. RESOLVE encourage donc les représentants de groupes de populations autochtones à postuler, en particulier pour siéger au FTP.

Autres sièges d'observateurs

Le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable organise un processus différent pour pourvoir les deux (2) sièges d'observateurs attribués au secteur privé dans chaque comité. L'Unité administrative du FIC travaille avec les groupes autochtones et par le biais de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones pour élaborer et mettre en œuvre le processus d'autosélection des candidats aux deux (2) sièges de représentants des populations autochtones au SCF et au PPCR.

Rôles et responsabilités des observateurs de la société civile

Avant de remplir le dossier de candidature, veuillez prendre connaissance du document intitulé « [Directives pour l'invitation des représentants de la société civile en qualité d'observateurs](#) » disponible sur le site web des FIC (www.worldbank.org/cif). Les observateurs de la société civile sont invités à participer aux réunions des FIC en qualité d'observateurs « actifs », autrement dit ils peuvent :

- demander la parole pendant les débats du Comité ;
- demander aux coprésidents d'inclure des points à l'ordre du jour provisoire ; et

Comment [w1]: Link to French version of document needs to be updated

Comités des Fonds d'investissement climatiques : autosélection des observateurs de la société civile

- recommander que des experts extérieurs interviennent sur un point précis de l'ordre du jour.

Les acteurs de la société civile ont identifié plusieurs responsabilités importantes pour les observateurs. Ceux-ci devront notamment :

- se préparer pour les réunions et recueillir les vues des membres de leur organisation/réseau/groupe sur les questions qui seront examinées lors des réunions,
- tenir compte des préoccupations de la société civile au sens large (et pas seulement de celles de leur propre organisation/réseau/groupe),
- communiquer à l'ensemble de la société civile les informations obtenues lors des réunions et les enseignements tirés du processus.

Par ailleurs, les [Directives](#) stipulent qu'il incombe aux observateurs de faciliter la participation de la société civile au Forum de partenariat organisé chaque année.

Calendrier du processus d'autosélection

Avril – mai 2009 : RESOLVE lance le processus d'autosélection en demandant aux parties prenantes d'indiquer les critères qui devraient selon elles déterminer le choix des observateurs et des membres du Comité consultatif appelé à guider RESOLVE tout au long du processus. Sur la base des critères définis par les parties de la société civile, RESOLVE identifie ensuite un petit groupe de membres respectés de la société civile NE souhaitant PAS siéger en qualité d'observateurs et les invite à devenir membres du Comité consultatif.

1^{er} – 12 juin : Le Comité consultatif aide RESOLVE à définir plus précisément les critères de sélection des observateurs et à mettre en place le processus d'autosélection.

15 juin – 15 juillet 2009 : RESOLVE accepte les dossiers de candidatures aux sièges d'observateurs. Pour chacun des trois (3) Comités, la répartition géographique des quatre (4) sièges sera la suivante : un (1) siège pour les pays développés ; un (1) siège pour l'Afrique ; un (1) siège pour la région Asie/Pacifique ; un (1) siège pour l'Amérique latine. Les candidats postuleront à un seul siège.

16 – 17 juillet 2009 : RESOLVE et le Comité consultatif établissent une liste restreinte d'environ cinq (5) candidats pour chaque siège, sur la base des critères définis par les parties prenantes.

20 – 31 juillet 2009 : RESOLVE publie la liste restreinte de candidats et diffuse largement un avis invitant les parties prenantes de la société civile à voter pour les candidats de leur région.

3 – 7 août 2009 : RESOLVE et le Comité consultatif décident de la répartition finale des sièges pour chaque comité en tenant compte d'abord des résultats du vote, puis des Critères de représentation équilibrée (décrits plus en détail dans le document intitulé « Critères de sélection des observateurs de la société civile » affiché sur le site web RESOLVE). Par exemple, si aucun des observateurs proposés pour un comité n'est une femme, RESOLVE et le Comité consultatif peuvent décider d'attribuer à la candidate qui a remporté le plus de suffrages le siège de sa région, et au candidat vainqueur, le siège de suppléant. Le 7 août au plus tard, RESOLVE communique la liste définitive des observateurs à l'Unité administrative des FIC. L'objectif est d'assurer que les candidats finalement retenus remplissent le plus grand nombre possible des critères établis.

Comités des Fonds d'investissement climatiques : autosélection des observateurs de la société civile

Pour en savoir plus sur le processus d'autosélection des représentants de la société civile et se tenir régulièrement informé de son déroulement, consulter le site www.resolve.org/cif.

Critères de sélection des observateurs

Veillez vous référer au document intitulé « Critères de sélection des observateurs de la société civile » affiché sur le site web RESOLVE (www.resolve.org/cif). Les candidats aux sièges d'observateurs seront évalués et classés sur la base des Critères de sélection des candidats. Les observateurs finalement retenus par RESOLVE et le Comité consultatif seront choisis parmi les candidats les mieux classés et sur la base des Critères de représentation équilibrée, de sorte que les diverses parties soient équitablement représentées au sein de chaque comité. RESOLVE invite les membres de la société civile à faire part de leurs observations sur les critères proposés **jusqu'au 14 juillet 2009**.

Conflit d'intérêt

Les parties prenantes de la société civile et le Comité consultatif ont clairement indiqué que tout financement d'un montant substantiel de la Banque mondiale ou toute relation financière directe avec l'institution compromettrait l'indépendance des observateurs de la société civile, qui est un critère essentiel. Le temps imparti à RESOLVE pour consulter le Comité consultatif n'a pas permis au groupe d'établir des directives permettant spécifiquement de déterminer si un conflit d'intérêt existe ou non. RESOLVE exige donc des candidats qu'ils révèlent l'existence de toutes relations financières passées, actuelles ou en suspens qu'ils ont pu nouer, directement ou contractuellement, avec la Banque mondiale, d'autres institutions financières internationales ou des organismes de crédit à l'exportation. Ces renseignements seront soigneusement examinés par le Comité consultatif et transmis aux membres de la société civile pendant le déroulement du vote. Toute information supplémentaire sur les directives applicables aux conflits d'intérêts sera communiquée avant le vote.

Financement des frais de voyage

Les [Directives](#) indiquent que « Le budget de l'Unité administrative des FIC pourrait, sur demande, financer les frais de voyage des représentants des pays en développement qui participent aux réunions des Comités des Fonds fiduciaires. »

Langue

La Banque mondiale est convenue que les réunions des comités des FIC se déroulent à ce stade en anglais. Pour pouvoir prendre effectivement part aux réunions, les observateurs doivent donc être à même de lire et comprendre l'anglais et de s'exprimer dans cette langue. Les formulaires de candidature doivent être complétés en anglais.

Suppléants

Outre les quatre (4) observateurs, un (1) suppléant sera choisi pour chaque comité afin d'assurer que quatre (4) observateurs seront présents à chaque réunion. RESOLVE sélectionnera les suppléants en concertation avec le Comité consultatif, sur la base des notes attribuées aux candidats et des Critères de représentation équilibrée.

Durée et nombre de mandats

La durée du mandat d'observateur est de deux ans. Les mandats seront échelonnés, si bien que la moitié seulement des sièges sera renouvelée chaque fois. Par conséquent, la moitié des observateurs retenus à l'issue de ce processus initial d'autosélection n'exercera qu'un mandat d'un an, et l'autre

Comités des Fonds d'investissement climatiques : autosélection des observateurs de la société civile

moitié, un mandat de deux ans (la répartition entre ces deux groupes se fera au hasard). Les observateurs ne peuvent exercer qu'un seul mandat.

Date limite de réception des candidatures

Veillez compléter le dossier de candidature en anglais et l'envoyer par courriel à RESOLVE à l'adresse suivante cifobservers@resolv.org au plus tard le **mercredi 15 juillet 2009, à minuit, heure de Washington**.

Contacts

Pour toute question, veuillez contacter Melanie Hartmann mhartmann@resolv.org, tél. (+1) 202.965.6204, ou Mark Lewis mlewis@resolv.org, tél. (+1) 202.965.6211).